

| | | |
|---|--|----------------------------|
|  | Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE | n° d'ordre 24039 |
|---|--|----------------------------|

SEANCE du : 18 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit mars à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 12 mars 2024.

ETAIENT PRESENTS

| | | | |
|--------------------|------------------------------|----------------------|----------------------------------|
| Thierry BAUDOIN | Sandra CAILTON | Etienne HUCAULT | Alain ROBIN |
| Anne-Marie BARBIER | Yannick CHARRIER | Marie JARRY | Philippe ROBIN |
| Bérandère BAZANTAY | Bruno COTHOUIS | Emmanuelle MENARD | Rodolph THIBAudeau jusqu'à 20h15 |
| Florence BAZZOLI | Sandrine DELUGEAU | Jean-François MOREAU | Véronique VILLEMONTAIX |
| Bruno BODIN | Pascale FERCHAUD | Jean-François MORIN | |
| Hélène BROSSEAU | Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU | Pierre MORIN | |
| Pierre BUREAU | Pascal GABILY | Arnaud PRINTEMPS | |

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES

| | | |
|--|--|---|
| Anne ROUX, pouvoir à Emmanuelle MENARD | Constance MACKOW, pouvoir à Rodolph THIBAudeau jusqu'à 20h15 - excusée à partir de 20h15 | Jamel CHENIOUR, pouvoir à Thierry BAUDOIN |
| Marinette TALLIER, pouvoir à Bruno COTHOUIS | Philippe BARON, pouvoir à Hélène BROSSEAU | Stéphanie FILLON, pouvoir à Véronique VILLEMONTAIX |
| Anita BRIFFE, pouvoir à Pierre MORIN | Nathalie MOREAU, pouvoir à Etienne HUCAULT | Rodolph THIBAudeau, pouvoir à Pascal GABILY à partir de 20h15 |

Secrétaire de séance : Etienne HUCAULT, assisté des services de la Ville
Assistaient également : Yoan FONTENEAU – Directeur des Services Techniques
 Thierry NOMBALAY, Directeur des Finances



Bressuire – stade Alain METAYER : travaux de remise en état de la piste d'athlétisme : transaction financière dans le cadre d'une expertise à la suite de la déformation causée par le passage d'une canalisation

Bérandère BAZANTAY et Alain ROBIN présentent le dossier.

Pour mémoire, un marché de travaux pour la réfection de la piste d'athlétisme du Stade Alain Métayer sur la Commune de Bressuire, a été passé en juin 2022 entre :

La Commune de Bressuire, maître d'ouvrage de cette opération

la Société SPORTINGSOLS de SAINT FULGENT (85250), titulaire du marché,

et

l'entreprise CHARIER TP SUD de CERIZAY (79140), sous-traitant du marché.

Depuis la réalisation du marché, une déformation de la piste causée par le passage d'une canalisation lors de la réalisation des travaux a été observée. L'entreprise titulaire de ce marché a donc demandé une expertise pour le préjudice.

Afin d'y donner suite, l'assurance de la Société SPORTINGSOLS a donc reconnu les faits et accepte la transaction pour solde de tout compte avec un montant du préjudice s'élevant à la somme de 37 597.20 € HT soit 45 116.64 € TTC et la reprise des travaux par la Société HUMBERT (entreprise mandatée pour la Société SPORTINGSOLS).

Accusé de réception en préfecture
 079-217900497-20240322-DG_DEL_2024_039-DE
 Date de télétransmission : 22/03/2024
 Date de réception préfecture : 22/03/2024

Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver cette décision afin de percevoir la somme due pour laquelle un relevé d'identité bancaire au nom de la Ville de Bressuire sera transmis afin d'établir le titre de recette correspondant à la réception du virement par le Trésor Public de Thouars.

VU le rapport d'expertise de l'assurance représentant la Société SPORTINGSOLS,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

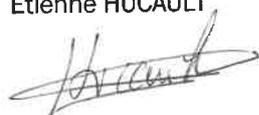
- **DE PERCEVOIR** la somme de 37 597.20 € HT soit 45 116.64 € TTC correspondant au préjudice,
- **DE DESIGNER** Madame le Maire ayant la qualité de Pouvoir Adjudicateur,
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à la mise en œuvre de cette délibération.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Etienne HUCAULT



Le Maire,
Emmanuelle MENARD



Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20240322-DG_DEL_2024_039-DE
Date de télétransmission : 22/03/2024
Date de réception préfecture : 22/03/2024